

CONDITIONS GENERALES D'HÉBERGEMENT

- 1- La prise en charge de votre animal par Animal Harmonie comprend nourriture, litière et chauffage en hiver, sa surveillance, les soins quotidiens.
- 2- L'animal doit être en bonne santé, identifié, vermifugé et traité contre les parasites internes et externes. Animal Harmonie se réserve le droit de refuser un chat qui se révélerait malade ou contagieux.
- 3- La vaccination* et l'identification sont obligatoires, ainsi que le dépôt du carnet de santé pour la durée du séjour.
*Pour l'hébergement individuel : Typhus et Coryza * Pour l'hébergement collectif : Typhus, Coryza et Leucose.
- 4- Toute annulation doit être formulée au minimum 30 jours avant le début du séjour pour donner droit au remboursement des arrhes. En dehors de ce cas les arrhes ne pourront être remboursés quelle qu'en soit le motif.
- 5- Notre responsabilité ne prendra effet qu'une fois l'animal présent à l'intérieur des locaux de la pension.
- 6- En cas de maladie de votre animal, vous consentez à sa prise en charge par un vétérinaire. Vous acceptez alors de supporter l'intégralité des frais vétérinaires ainsi que le transport.
- 7- En cas de traitement, vous devrez fournir l'ordonnance du vétérinaire et les médicaments pour toute la durée du séjour.
- 8- La pension se réserve le droit de refuser tout animal qui ne remplirait pas ses conditions au jour de son admission.
- 9- Les effets personnels (panier, jouets ...) sont acceptés en hébergement individuel.
- 10- L'espace collectif avec accès extérieur est proposé pour la période du 1er Avril au 30 Septembre.

TARIFS

Les tarifs demeurent les mêmes tout au long de l'année. La facturation se fait par jour calendaire.

Le paiement s'effectue en 2 fois :

- 50% du montant total du séjour lors de la réservation,
- le solde le jour de l'admission de votre chat.

Tarif journalier :

Individuel 13,00€ / Collectif 11,00€ / 9,00€ par chat supplémentaire.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Tout contrat de réservation ne sera validé qu'après réception du contrat, accompagné du règlement des arrhes (50 % du montant total) et cela dans un délai de 8 jours à compter de la pré-réservation.

Fait le À

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

